

Régie incendie Nord Ouest Laurentides  
Assemblée du Conseil d'administration  
tenue le mercredi 21 juillet 2021



**Province de Québec**  
**Régie incendie Nord Ouest Laurentides**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides tenue le mercredi 21 juillet 2021, à 9 h 00, par voie de visioconférence « ZOOM » et à huis clos, tel que prévu et approuvé par décret du gouvernement du Québec en raison de la pandémie du COVID-19, suite à l'affichage d'un avis public conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec, madame et messieurs les conseillers, maires(ses) respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Yves Duval, délégué  
Marc Poirier, délégué  
Évelyne Charbonneau  
Maurice Plouffe  
Steve Perreault  
Michel Richard, délégué  
Steven Larose  
Pierre Poirier

Amherst  
Arundel  
Huberdeau  
La Conception  
Lac-Supérieur  
La Minerve  
Montcalm  
Saint-Faustin-Lac-Carré

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Steven Larose, maire de la municipalité de Montcalm.

La secrétaire-trésorière, madame Yanik Lapointe, et la secrétaire au greffe, madame Sylvie Laurin, sont aussi présentes.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, monsieur Steven Larose, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance, il est 9 h 01.

Le conseil d'administration constate qu'un avis de convocation a été signifié conformément à l'article 5.3 du *Règlement concernant les règles de régie interne des séances du conseil d'administration de la RÉGIE (no. 012-2019)*.

Tous les membres ont retourné un accusé de réception à l'expéditeur de la convocation.



## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **2021-07-501**

Il est proposé par monsieur Marc Poirier  
appuyé par monsieur Yves Duval  
résolu unanimement des membres présents ;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté à savoir :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Nomination d'un directeur de la Régie par intérim.
4. Varia ou période de questions.
5. Levée de la séance spéciale.

## **3. NOMINATION D'UN DIRECTEUR DE LA RÉGIE PAR INTÉRIM**

### **2021-07-502**

**CONSIDÉRANT** la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale en 2016 ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration est assujéti aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

**CONSIDÉRANT** le départ du directeur de la Régie, monsieur Benoit Martel, le 30 juin 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités qui composent la Régie ont signifié leur intention de se retirer de la Régie et qu'elles ont entrepris des démarches afin d'être desservies par le Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant, et ce, à compter du 14 septembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Régie d'assurer la continuité des affaires courantes de la Régie jusqu'à sa dissolution ;

**Régie incendie Nord Ouest Laurentides  
Assemblée du Conseil d'administration  
tenue le mercredi 21 juillet 2021**



**PAR CONSÉQUENT,**

Il est proposé par monsieur Yves Duval  
appuyé par madame Évelyne Charbonneau  
et résolu unanimement des membres présents ;

**QUE** le conseil d'administration convienne d'une entente de service avec la Ville de Mont-Tremblant afin que monsieur Mathieu Darmana, Directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant, puisse agir à titre de Directeur de la Régie par intérim, à raison de deux (2) jours/semaine à compter du 2 août 2021, et ce, afin d'assurer le transfert des opérations de la Régie vers le Service de sécurité incendie de Mont-Tremblant de manière systématique et cohérente, tout en assurant la continuité des activités et, surtout, sans compromettre la sécurité des citoyens ;

**QUE** le conseil d'administration mandate monsieur Steven Larose, président du conseil d'administration de la Régie, pour assurer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**4. VARIA OU PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

**2021-07-503**

Il est proposé par monsieur Steve Perreault  
appuyé par monsieur Maurice Plouffe  
et résolu unanimement des membres présents ;

**QUE** la présente séance soit levée, il est 9 h 09.

**ADOPTÉE**

  
\_\_\_\_\_  
Steven Larose  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Yanik Lapointe  
Secrétaire-trésorière

